

**ARRÊTÉ N° 2026-160-8.3.3**  
**Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux**  
**Avenue du trait d'union**

**La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8<sup>ème</sup>-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par la société ATLANROUTE rue du Fief de Porte Fâche 17540 SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de réfection d'une tranchée en enrobé à chaud suite aux travaux de raccordement de la RESE 308 avenue du trait d'union 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : du 11 mai au 22 mai 2026(durée de 1heure)**

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux
- Chaussée réduite au droit de l'intervention
- Alternat par B15/C18
- Vitesse limitée à 30km/h

**Le passage des véhicules de secours devra être préservé**

**ARTICLE 2 :** La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

**ARTICLE 3 :** Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

**ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- (3) La police municipale
- (4) La société ATLANROUTE

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 30 avril 2026.

La maire,  
**Dominique RABELLE**

